

## FAQ Covid-19-f

**29.06.2020:**

### **Sessions de tests : Recommandations sanitaires proposées par Swiss Ice Skating aux clubs organisateurs.**

#### 1. Général

- Les mesures de protection actuellement en vigueur sont valables.
- Du liquide de désinfection doit être disponible à tous les endroits fréquentés (vestiaires, etc...)
- Le port d'un masque est recommandé pour les personnes à risque.

#### 2. Vestiaires

- Réservés exclusivement aux athlètes
- Pas de douche possible
- Respect de la distance de 1.50 mètre entre les athlètes

#### 3. Zones d'échauffement

- Réservées exclusivement aux athlètes et entraîneurs
- Respect de la distance de 1.50 mètre entre les personnes

#### 4. Tribunes

- Accès aux tribunes possible par une entrée séparée de celle des athlètes/entraîneurs. Groupe autorisé de max. 300 personnes.
- Tribunes réservées à la famille et aux proches des athlètes uniquement (pas de public plus large).
- Respect de la distance de 1.50 mètre entre les personnes dans les tribunes.
- Le club organisateur fait obligatoirement signer une liste des personnes présentes dans les tribunes (avec le nom, le prénom et le numéro de téléphone de chaque personne du public). Cette liste sera conservée par le club organisateur en cas de besoin.

#### 5. Bord de piste

- Accès aux athlètes et leurs entraîneurs uniquement (pas de parents en bord de piste)
- Respect de la distance de 1,50 mètre en bord de piste.

#### 6. Jurys

- Distance de 1,50 mètre entre les juges et les membres du panel technique
- Panel technique : micros des headsets couverts par une protection qui sera changée lors de chaque changement du panel technique
- Panel de juges : désinfection des écrans tactiles à chaque changement de jury.

## 7. Déroulement des tests

- Pas de rassemblement avant le test pour faire l'appel. Les candidats devront être présents au moins 60 min. avant l'heure officielle d'échauffement sur glace et remplir la liste de présence mise à disposition par le club organisateur. Les PPCS, ainsi que la musique du programme seront donnés à ce moment-là à la personne responsable sur le point d'accueil.
- Les résultats des tests seront donnés groupe par groupe. Seront admis uniquement les athlètes et leurs entraîneurs respectifs (pas de parents) pour la proclamation des résultats. La musique de programme sera redonnée à ce moment-là également.

### **22.06.2020:**

Depuis le **lundi 22 juin 2020**, les manifestations sportives accueillant **jusqu'à 1000 personnes** sont autorisées – sans compter les athlètes, si un mélange entre athlètes et public peut être évité. Les organisateurs doivent s'assurer que le nombre **maximal de personnes à contacter ne dépasse pas 300**, par exemple en divisant l'espace en différents secteurs. Le mélange de ces groupes n'est pas autorisé. Si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée entre les personnes au sein de ces groupes, le port du masque est recommandé par l'OFSP. Toutefois, si une obligation générale de masque s'applique lors d'un événement et/ou si la distance (1,5 m) peut être observée tout au long de la manifestation, la séparation en groupes et la collecte de données personnelles peuvent être laissées de côté.

Désormais, **une distance de 1,5 mètre** – et non plus de 2 mètres – doit être respectée. La règle des 10m<sup>2</sup> d'espace d'entraînement par personne a été abandonnée. Il en va de même pour l'interdiction de compétition pour les sports avec des contacts physiques étroits.

Le concept de protection modèle actualisé ainsi qu'une nouvelle version du graphique montrant les mesures de protection à respecter se trouvent également sur le site Internet de [Swiss Olympic](https://www.swissolympic.ch).

### **11.05.2020:**

#### **Entraînement des athlètes d'élite dès le 11 mai - Décision du Conseil fédéral**

Dans le sport de performance, les entraînements feront l'objet de contraintes moins sévères. Ils pourront notamment compter plus de cinq participants. Cela vaut par exemple pour les athlètes faisant partie d'un cadre national ou pour les sports collectifs à caractère majoritairement professionnel. Des concepts de protection explicites comprenant des règles d'hygiène strictes sont censés réduire les risques de contagion.

#### **Définition du sport d'élite et du sport de performance**

En accord avec l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Olympic a décidé que les groupes ci-après (hommes et femmes) étaient considérés comme pratiquant un sport d'élite ou un sport de performance :

- Tous les membres des cadres nationaux
- L'ensemble des joueuses et joueurs des ligues supérieures (LNA, etc.). En ce qui concerne le football et le hockey sur glace masculins, également les joueurs des ligues de la catégorie d'après (LNB, etc.)
- Les titulaires de Swiss Olympic Cards des catégories Or, Argent, Bronze, Elite et Talent Card National

## 1. De quoi faut-il tenir compte lors des entraînements des athlètes d'élite ?

- La réglementation propre au sport d'élite s'applique exclusivement aux entraînements !
- L'entraînement des athlètes d'élite repose sur le concept de protection propre au sport en question et sur celui de l'exploitant des installations sportives utilisées ;
- Dans la mesure du possible, il s'agit de respecter les mesures de protection de base (groupes de cinq personnes maximum, distance de deux mètres entre les personnes, etc. Cf. schéma de Swiss Olympic illustrant les recommandations de protection) ;
- Si cela est absolument indispensable pour l'entraînement des athlètes d'élite
  - la taille des groupes peut être adaptée (sports d'équipe)
  - la règle des deux mètres de distance peut être abolie
  - le contact physique peut être autorisé (sports d'équipe)
- Les entraînements doivent avoir lieu toujours avec la même personne ou avec le même groupe, les différents groupes ne doivent pas être mis en contact ni modifiés ;
- La durée des contacts doit être réduite au minimum ;
- Il est nécessaire de se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement ;
- Durant le temps libre, garder une distance de deux mètres et limiter les groupes à cinq personnes maximum.

## 2. Conséquences possibles

Si un cas de coronavirus est avéré au sein d'un groupe d'entraînement, il se peut que le médecin cantonal décide de mettre l'ensemble de ses membres en quarantaine pour dix jours. Par conséquent, il est capital que les athlètes d'élite s'entraînent eux aussi en suivant au maximum les directives s'appliquant au sport de masse.

### **04.05.2020:**

## 3. Quelles sont les personnes particulièrement menacées (65+) et à quoi devez-vous prêter attention ?

Par personnes vulnérables, on entend les personnes de 65 ans et plus et les personnes qui souffrent notamment des pathologies suivantes: hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer.

Les personnes vulnérables sont appelées à rester chez elles et à éviter les regroupements de personnes. Si elles quittent leur domicile, elles prennent des précautions particulières pour respecter les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social.

Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

### **01.05.2020 :**

## 4. Pour quelles disciplines de Swiss Ice Skating le concept de protection est-il destiné ?

- Patinage artistique et Danse sur glace
- Patinage synchronisé

- Patinage de vitesse (Short Track et Long Track)

**Pour toutes les disciplines : pas de contact physique !**

#### **5. Comment distingue-t-on le sport de performance et le sport de base dans le cadre de l'assouplissement des mesures?**

Dans le cadre des mesures d'assouplissement de la Confédération en faveur du sport d'élite à partir du 11 mai, des incertitudes sont apparues quant à savoir qui exactement peut être considéré comme appartenant au sport d'élite - et de performance - et peut donc bénéficier de mesures de protection moins contraignantes. En concertation avec l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Olympic a défini les groupes suivants (hommes et femmes) comme appartenant au **sport d'élite et de performance** :

- Toutes et tous les **membres des cadres nationaux**
- Toutes les joueuses et tous les joueurs des ligues supérieures (LNA). Dans le football masculin et dans le hockey sur glace masculin, les joueurs des deuxièmes plus hautes ligues également.
- Les détentrices et détenteurs d'une Swiss Olympic Card des catégories : **Or, Argent, Bronze, Elite et SOTC Nationale**

Pour **Swiss Ice Skating**, sont à considérer dans cette classification l'ensemble des athlètes en Patinage artistique et Danse sur glace des cadres nationaux suivants :

<https://www.swissiceskating.ch/fr/news/corona-virus>

Une communication suivra dans les meilleurs délais pour le Patinage synchronisé et le Patinage de vitesse (Short Track et Long Track).

Dans ce cadre, la taille des groupes prévue au point 3a du concept de protection n'est pas limitée à 5 personnes, ce qui signifie que 20 personnes au plus peuvent se trouver sur la glace sans division de la piste. Cela ne concerne que les sessions organisées exclusivement pour des athlètes considérés comme appartenant au sport d'élite et de performance. Toutes les autres mesures restent applicables.

#### **6. Qui prend contact avec les athlètes pour leur signifier leur appartenance à ce groupe de sport d'élite et de compétitions ?**

L'information sera donnée directement aux athlètes par les Chefs de sport de performance ou les Entraîneurs nationaux.

#### **7. Existe-t-il une possibilité de soutien financier pour les athlètes des cadres dans la situation actuelle ?**

Il n'y aura pas de mesures financières particulières versées par **Swiss Ice Skating** dans le cadre de l'entraînement lié à l'ensemble du concept de protection.

**8. Est-ce que l'élaboration d'un nouveau concept, tenant compte des informations transmises le 29 avril 2020 par le Conseil fédéral et de celles qui seront communiquées ultérieurement, est prévu?**

Extrait d'une communication reçue ce jour de Swiss Olympic : « Si les fédérations adaptent leurs concepts de protection à l'avenir, en raison d'éventuels nouveaux assouplissements du Conseil fédéral, elles n'ont pas besoin de les envoyer à nouveau à l'OFSP. En outre, les fédérations ne sont pas obligées d'inclure dans leurs concepts les assouplissements spécifiques au sport de compétition, tant que les règles d'hygiène et de distance y sont également respectées. »

Swiss Ice Skating communiquera les adaptations éventuelles du concept de protection sur son site Internet, par e-mail aux clubs ainsi que dans sa newsletter.

Vous trouverez [ici](#) le graphique « Recommandations de protection dans le sport ». Il montre en un coup d'œil les règles de conduite avec lesquelles les concepts de protection peuvent être mis en œuvre dans les clubs. Il peut être imprimé et affiché sous forme d'avis dans les installations sportives.

**9. Comment le concept de protection est-il mis en œuvre ?**

La mise en œuvre se fait au niveau local avec les clubs locaux et les responsables des installations sportives locales (autorités municipales ou offices municipaux des sports) et les autorités cantonales (offices cantonaux des sports).

Les concepts de protection des différents clubs ne doivent pas être validés par l'OFSP et l'OFSP, ni être envoyés à la fédération nationale. Toutefois, le club doit pouvoir présenter le concept au canton si ce dernier effectue un contrôle. L'élaboration du concept de protection est donc de la responsabilité des clubs eux-mêmes. Les clubs sont cependant encouragés à s'inspirer du concept de leur fédération.

**10. La règle des 5 personnes s'applique-t-elle uniquement pour les enfants ?**

La règle d'au maximum 5 personnes dans un groupe compte autant les enfants que les adultes, pour les entraînements sur glace comme off-ice.